



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COVID-19

La MRC du Granit prolonge le moratoire sur les prêts aux entreprises

Lac-Mégantic, le 22 mai 2020 – Le 18 mars dernier, la MRC du Granit annonçait un moratoire sur le capital et les intérêts de trois mois aux 44 entreprises bénéficiaires d'une convention de prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI). Déjà presque trois mois plus tard, la situation, bien que légèrement différente, la MRC s'est engagée à prolonger ce moratoire sur le capital et les intérêts pour une durée de trois mois supplémentaires.

Les entreprises supportées par le FLI opèrent dans différents secteurs d'activité économique, mais surtout dans les secteurs des services et du commerce. Les effets des mesures gouvernementales affectant toujours leurs opérations, la poursuite du moratoire permettra certainement de diminuer l'inquiétude vécue en ce début de reprise des activités.

La MRC et la SDEG demeurent préoccupés et rendent disponibles ses conseillers et agents pour accompagner rapidement les entrepreneurs dans leurs besoins. Plus que jamais, l'engagement de la population envers les commerces locaux et l'achat local prend tout son sens et fait partie des solutions qui permettront aux commerçants de rebondir au sortir de cette crise planétaire.

- 30 -

Contact :

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca